

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## TARIFS

Les séjours que nous proposons sont facturés en débours, c'est-à-dire que nos factures mentionnent séparément les prestations d'encadrement et les frais annexes (hébergement, nourriture, etc.). En effet, ne disposant pas de l'agrément tourisme (telle une agence de voyage), nous ne pouvons pas proposer de prestations en « tout compris ». Le principe est que le client nous donne un mandat pour avancer des frais pour son compte, frais qui lui seront refacturés distinctement et précisément, et à l'euro près (sans bénéfice).

Le tarif global de la prestation comprend :

- Les honoraires (prestation d'encadrement) ;
- L'avance des frais annexes comprenant : l'hébergement, les repas prévus durant le séjour, le matériel spécifique (ski ou VTT) pour la durée du stage, le transport des bagages pour les séjours en itinérance.

Le tarif ne comprend pas :

- Les transports A/R du lieu de domicile au départ du séjour/randonnée
- La location éventuelle de matériel personnel
- Les boissons
- Les taxes de séjours
- Les dépenses personnelles
- La souscription éventuelle à une assurance annulation/RC/recherche-rapatriement.

Les tarifs s'entendent du point d'accueil au point de dispersion et sont indiqués dans chaque fiche technique consultable sur notre site internet.

## INSCRIPTIONS

Les séjours ont lieu à partir d'un minimum de 6 inscrits. Lorsque votre choix de séjour est fait, remplissez le bulletin d'inscription papier ou à imprimer sur notre site internet, et nous l'envoyer complété, daté et signé à l'adresse ci-dessous, accompagné de 30 % du montant total du séjour à plus d'1 mois du départ. :

### ***Natur'Odyssée Jura***

Les Antoinettes

4, route du jura

25240 Chapelle des Bois.

La différence devra être soldée à 30 jours du départ, ou le montant total de la prestation si vous réservez à 30 jours ou moins du départ. Votre inscription devient effective à réception du bulletin d'inscription signé et accompagné de l'acompte. A réception de votre inscription, nous vous enverrons une facture détaillant les prestations d'encadrement et les frais annexes. Une différence du montant des frais annexes entre le moment de la réservation et le paiement réel pourra faire l'objet d'un ajustement.

Nous nous chargeons d'avancer les frais annexes (tout ou partie) avec votre autorisation. Le bulletin d'inscription mentionne à cet égard : « *Je soussigné..., donne mandat à Natur'Odyssée Jura pour engager pour mon compte les frais annexes du séjour.* »

## ANNULATION DU SEJOUR

**En cas d'annulation de votre fait**, le montant des frais retenus est le suivant :

- à plus de 30 jours du départ : aucun si les frais annexes avancés pour votre compte (hébergement, repas, etc.) sont récupérables. Dans le cas contraire, montant des frais annexes avancés et non récupérables ;

- à moins de 30 jours du départ : montant des frais annexes non récupérables + 50 % du montant de la prestation d'encadrement (sauf justification impérieuse) ;
- à moins de 15 jours du départ : montant des frais annexes non récupérables + 75 % du montant de la prestation d'encadrement (sauf justification impérieuse) ;
- à moins de 2 jours ou non présentation au départ : montant des frais annexes non récupérables + 100 % du montant de la prestation d'encadrement (sauf justificatif médical).

Lorsque plusieurs personnes se sont inscrites sur un même bulletin d'inscription, et que l'un d'eux annule son séjour, les frais retenus sont prélevés sur le montant global des acomptes, quel que soit l'auteur du versement.

Tout retard ou abandon en cours de séjour ne donne droit à aucun remboursement.

#### **En cas d'annulation par *Natur'Odyssee Jura* :**

*Natur'Odyssee Jura* est garant de votre sécurité. Le moniteur est seul capable d'estimer si les conditions requises de sécurité sont présentes sur l'itinéraire envisagé. Il se réserve le droit d'annuler la prestation dans le cas contraire.

De même, *Natur'Odyssee Jura* peut annuler la prestation si le nombre minimum requis de participants (précisé sur les fiches techniques) n'est pas atteint. Auquel cas nous vous informerons au minimum 15 jours avant la date du séjour.

Dans les deux cas, une solution de remplacement ou un report sera envisagé et vous sera proposé. Si cette proposition ne vous convient pas, l'annulation donnera lieu au remboursement intégral de la prestation, mais en aucun cas à un quelconque versement d'indemnité.

#### **RESPONSABILITE**

Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par le moniteur ; il atteste ne présenter aucune contre-indication médicale à la pratique de la randonnée, du ski nordique ou de la raquette. *Natur'Odyssee Jura* ne peut être tenu responsable des accidents qui seraient dus à l'imprudence d'un membre du groupe. Le moniteur se réserve le droit de refuser une personne du groupe dont le niveau ou le comportement nuiraient à la qualité de l'enseignement, à la sécurité et au bien-être du groupe. A ce titre, l'Accompagnateur en Montagne et le moniteur restent seuls juges sur le terrain. Aucune indemnité ne saurait alors être due.

#### **LES ANIMAUX**

Nos amies les bêtes ne sont pas admises en séjour.

#### **Pour toute information complémentaire, nous contacter :**



#### ***Natur'Odyssee Jura***

Les Antoinnes – 4, route du Jura

25240 Chapelle des Bois

Tél. : +33 (0)3 81 69 29 75

[naturodyseejura@gmail.com](mailto:naturodyseejura@gmail.com)

[www.nature-odyssee-jura.fr](http://www.nature-odyssee-jura.fr)